

Clôture ajourée

65

Normes applicables à l'installation d'une clôture ajourée à plus de 80 %

LOCALISATION

- cour avant, avant secondaire, arrière ou latérale, à l'intérieur des limites du terrain (voir croquis 1, 2 et 3)

DISTANCE MINIMALE DE DÉGAGEMENT

- à 0,50 m d'une bordure de rue, de la chaussée d'une rue, d'un trottoir ou d'une piste cyclable (voir croquis 1)
- à 1,50 m d'une borne-fontaine (voir croquis 1)
- en coin de rue, conserver un triangle de visibilité libre de construction ou de végétaux à une hauteur de plus de 0,50 m (voir croquis 2)
- à l'extérieur des limites d'une servitude. À ce sujet, lisez attentivement votre contrat d'acquisition du terrain

MATÉRIAUX AUTORISÉS

- acier émaillé ou galvanisé
- aluminium peint
- fer forgé
- fonte
- planches, treillis ou perches de bois
- PVC ou résine de synthèse
- broche maillée losangée galvanisée ou recouverte de vinyle

HAUTEUR MAXIMALE (voir croquis 1, 2, 3 et 4)

- clôture :
 - cour avant : 1,20 m
 - cour latérale et arrière : 2 m
 - en coin de rue, une clôture de 2 m est autorisée dans la cour avant secondaire donnant sur le mur de côté de la résidence.

MODE D'INSTALLATION

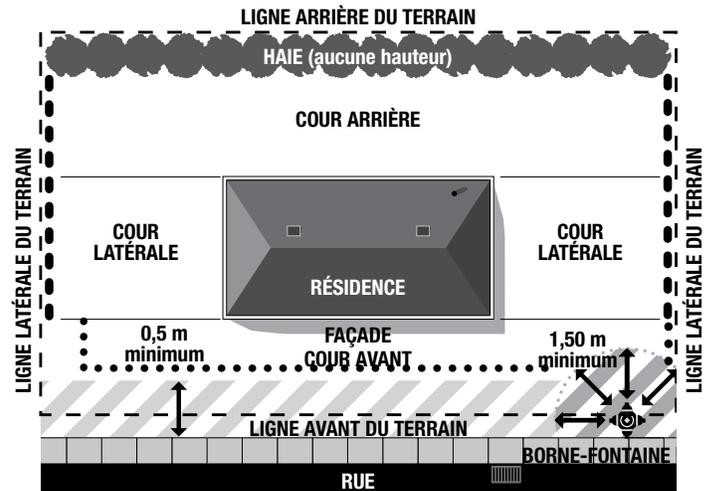
- solidement ancrée au sol de manière à résister aux effets répétés du gel et du dégel
- niveau vertical et assemblage solide constitué d'un ensemble uniforme de matériaux

ENTRETIEN

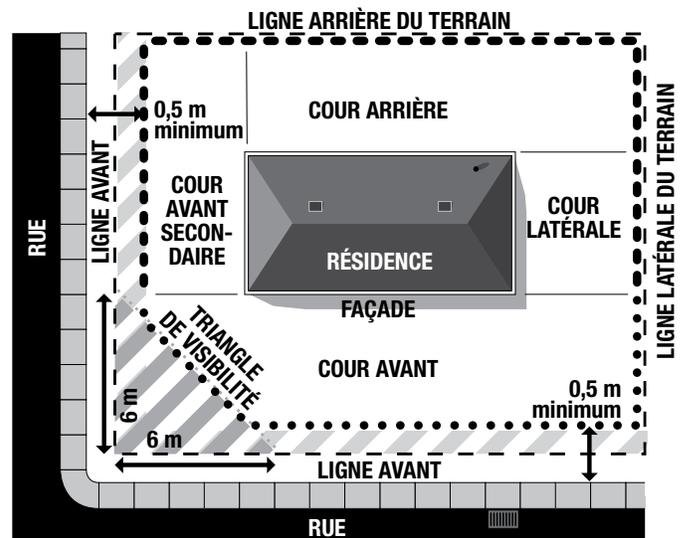
- maintenues en bon état pour garder leur aspect
- clôtures de bois ou de métal peintes ou teintées

CLÔTURE ENTOURANT UNE PISCINE OU UN SPA

- des conditions supplémentaires de sécurité s'appliquent pour une clôture entourant une piscine ou un spa, consultez les fiches d'information sur les piscines (fiches 6, 7, 8, 9 ou 10) pour obtenir ces conditions.



CROQUIS 1 – INSTALLATION SUR UN TERRAIN INTÉRIEUR



CROQUIS 2 – INSTALLATION SUR UN TERRAIN EN COIN DE RUE

LÉGENDE

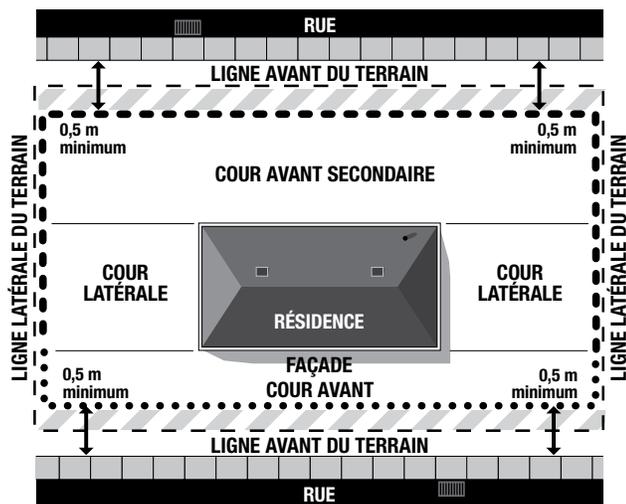


Septembre 2021

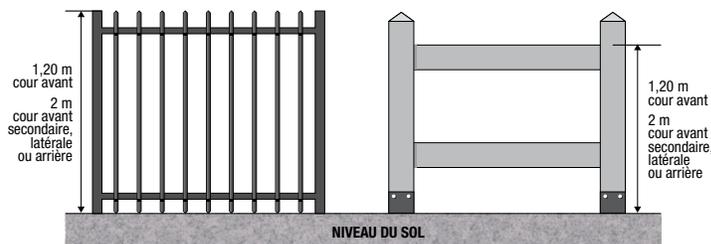
Le présent document est un outil d'information. Les règles prévues aux règlements d'urbanisme ont été synthétisées. Le requérant a la responsabilité de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Consultez le site Web de la Ville au ville.quebec.qc.ca/reglementation.



CROQUIS 3 – INSTALLATION SUR UN TERRAIN TRANSVERSALE



CROQUIS 4 – EXEMPLE DE CLÔTURE AJOURÉE À 80 %

LÉGENDE



Localisation interdite



Distance minimale de dégagement

2 m



1,20 m

Hauteur maximale pour les clôtures